

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### « Les difficultés de mobilité des jeunes et des familles : une entrave à leurs droits fondamentaux ! »

---

*Dans le cadre de la semaine de la mobilité 2021, le collectif « Interpel'AMOs » soutenu par 15 AMOs de toutes les provinces en Fédération Wallonie-Bruxelles, diffusera des capsules vidéos (réalisées avec des jeunes et des parents de leur structure) sur les réseaux sociaux du 16 au 22 septembre 2021. Ces vidéos mettront le focus sur les difficultés quotidiennes que les jeunes et les familles peuvent rencontrer en termes de déplacements quotidiens et qui bafouent une série de droits fondamentaux entravant leur développement.*



En 2019, des travailleurs sociaux du collectif ont mené une réflexion et ont diffusé une carte blanche dans le cadre de la journée internationale des droits de l'enfant. Ce document (cf. pièce jointe) mettait en avant 4 droits qui semblaient être bafoués **faute de solution de mobilité** : *le droit à l'éducation, le droit aux relations sociales, le droit à la santé et le droit à la culture et aux loisirs.*

À la suite de cela, les services ont voulu soumettre leurs constats auprès des jeunes et des parents afin de rendre cette action participative et citoyenne. C'est ainsi que les AMOs ont été à la rencontre de dizaines de personnes pour les questionner face à cet enjeu crucial. Leurs réflexions ont confirmé que la mise en œuvre de la déclaration internationale des droits de l'enfant était entravée lorsque les jeunes et les familles, surtout plus fragiles, ne parviennent pas à se déplacer aisément dans leur quotidien. Favoriser **une meilleure justice sociale concernant le droit à la mobilité** tout en mettant en lumière des situations de terrain et en proposant des actions possibles (existantes ou pas) semblait primordiale dans ces rencontres. Cette problématique creuse également le fossé des inégalités sociales dans plusieurs autres domaines comme le confirme le PEP-RWLP (Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté) qui accompagne le projet du collectif.

L'objectif de cette action est donc de relayer la parole des jeunes et des parents face à certaines situations intolérables, de sensibiliser le grand public face à ces questions et d'interpeller les pouvoirs politiques (locaux et régionaux) afin d'envisager des pistes d'actions pour une politique de mobilité réellement pour toutes et tous ! Car si des avancées récentes se concrétisent (notamment au niveau des tarifs des TEC) bien d'autres décisions politiques sont nécessaires pour résoudre l'ensemble des freins à la mobilité en particulier pour les publics vulnérables. De façon à continuer à porter ces recommandations, le projet s'intensifiera en 2022 avec l'intention de préparer une rencontre entre jeunes, parents, responsables sociétaux et acteurs politiques.

L'agenda de diffusion des capsules vidéos (2 capsules seront diffusées par jour) :

**Mercredi 8/09/21** : Rap en faveur du droit à la mobilité

**Jeudi 16/09/21** : Droit à la santé et droit à l'éducation

**Vendredi 17/09/21** : Droit aux relations sociales et droit à la culture

**Lundi 20/09/21** : Droit aux relations sociales et droit à l'éducation

**Mardi 21/09/21** : Droit aux relations sociales et droit à la culture

**Mercredi 22/09/21** : Capsule finale sur les recommandations du collectif

Nous vous sollicitons pour la promotion et la diffusion de cette action qui débutera le 16 septembre. Vous trouverez dans l'encadré ci-dessous le ou les membres du collectif disponibles pour vous rencontrer et vous préciser les objectifs du projet.

<b>Contact local :</b> AMO Chlorophylle (Saint-Hubert), Laetitia Berger : 0494/52.06.32 AMO Point-Jeunes (Virton), Coralie Lambert : 0495/34.75.92 AMO Inter-Actions (Libramont), Élodie Poncelet : 0493/09.92.95	<b>Pour suivre l'évènement :</b> Facebook : <a href="#">Interpel'AMOs</a> Instagram : <a href="#">interpel_amos</a>
---	---

Les AMO (Actions en Milieu Ouvert) sont des services de prévention agréés par le Ministère de l'Aide à la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Leurs axes principaux sont d'une part, la prévention éducative, qui consiste à proposer un lieu d'écoute, gratuit, confidentiel et à la demande à tous jeunes jusque 18 ou 22 ans et leurs proches. D'autre part, la prévention sociale qui consiste à mettre en place des actions de prévention dans le milieu de vie des jeunes (quartiers, écoles, familles, réseaux sociaux) afin de les soutenir dans leur quotidien. Les AMOs peuvent également interpeller les autorités politiques et administratives sur des problématiques spécifiques liées aux jeunes.



Projet réalisé avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles